

Concertation préalable **CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Du **26 février**
au **15 avril 2024**



**Informez-vous
et participez !**



RENDEZ-VOUS

aux **3** réunions publiques
et aux **6** permanences

LES PORTEURS DE PROJET



© D. Dreyfus - C193

Les échanges entre l'est et l'ouest de Cherbourg-en-Cotentin imposent un flux de circulation parmi les plus importants du département de la Manche. Le projet de contournement sud-ouest revêt donc un caractère impérieux pour sécuriser, fluidifier et fiabiliser les échanges à l'échelle du nord-Cotentin. Il s'inscrit dans une démarche globale du Département de la Manche, en étroite collaboration avec les structures et collectivités locales concernées. C'est un projet collectif, soucieux de respecter au mieux la biodiversité locale, et pleinement respectueux du triptyque « éviter – réduire – compenser ».

Jean Morin

Président du conseil départemental de la Manche



© Région Normandie - NRP_0029410

Parce qu'elles constituent un enjeu majeur, non seulement pour réduire le temps de trajet de nombreux normands, mais aussi pour le désenclavement et l'économie de nos territoires, la Région a décidé en 2016, de cofinancer aux côtés des Départements les investissements routiers en faveur de la modernisation des routes structurantes.

Ainsi, au titre de sa politique en faveur des Itinéraires Routiers d'intérêt Régional (IRIR), la Région soutient le projet de Contournement Sud-Ouest de Cherbourg, qui permettra de désenclaver l'ouest de l'agglomération, confortera les activités économiques tout en améliorant les conditions de circulation en centre-ville et la qualité de l'air des riverains concernés.

Hervé Morin

Président du conseil régional de Normandie



Le contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin est un impératif. C'est un impératif pour sécuriser les conditions de transport des habitants et des convois industriels vers et depuis la Hague, c'est un impératif pour désengorger de nombreux axes qui pourront voir se développer de nouvelles mobilités, notamment le Vélo, c'est un impératif pour améliorer l'accès aux pôles majeurs de santé de Cherbourg depuis le Nord-Ouest du Cotentin. Nous devons nous mobiliser pour son aménagement, tout en veillant à en faire un projet de mobilité durable exemplaire !



© Thierry Hénaut

David Margueritte

Président de la communauté d'agglomération du Cotentin

◆ LE MOT DU GARANT



© CNDP

Neutre et indépendant, le rôle du garant auprès du conseil départemental est d'être prescripteur des modalités d'information et de participation du public, le conseil départemental restant libre de les prendre en compte.

Le projet qui vous est soumis présente de nombreuses alternatives pour son tracé sans oublier que la question de l'opportunité de la création de ce nouvel axe routier est aussi posée : faut-il ou non le faire ? La concertation doit permettre de débattre des impacts environnementaux sur l'ensemble du territoire.

Ce rôle consiste aussi à veiller au bon déroulement de la concertation, à s'assurer que chacun puisse participer et, en fin de concertation, à établir un bilan qui reprendra vos avis et arguments afin que le conseil départemental y apporte réponse, précise quelle suite il entend donner au projet et, s'il décide de le poursuivre, indique de quelle façon il envisage de poursuivre la concertation jusqu'à l'enquête publique. Le bilan et le mémoire en réponse seront publiés sur le site de la concertation.

Bruno Boussion

Garant de la concertation

LA CONCERTATION PRÉALABLE



» Des porteurs de projet engagés dans un dialogue citoyen

Dans une démarche volontariste de dialogue citoyen, le Département de la Manche est à l'écoute du public, de ses attentes comme de ses inquiétudes, des points de vigilance qu'il signalera comme de ses suggestions et propositions.

Les porteurs de projet s'engagent fortement vis-à-vis des parties prenantes et des habitants concernés, à mettre à leur disposition une information complète et transparente, à répondre le plus précisément possible aux questions et observations formulées sur le site internet du projet, en réunions publiques ou lors des permanences en mairie, à considérer toutes les contributions du public et à justifier le cas échéant de leur éventuelle non prise en compte dans les évolutions et la mise au point du projet.

Cette démarche de concertation est menée de façon à susciter la participation la plus active possible.

» Les principes et objectifs de la concertation

La concertation préalable est une étape fondamentale dans la vie d'un projet. Elle permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Le Département de la Manche a la volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés par le projet et s'attache à susciter la participation la plus active. Au-delà de son aspect réglementaire, la concertation préalable est la première étape d'information et de dialogue sur le projet.

La concertation préalable sur le projet du contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin comprend un dispositif qui répond à **plusieurs objectifs** :

- ◆ **Informé de manière transparente le public sur les enjeux et impacts du projet** : ses objectifs, son contenu, son état d'avancement, les décisions prises, ses impacts socio-économiques, environnementaux, ...
- ◆ **Être à l'écoute de tous les avis et interrogations, et y répondre** : la concertation préalable permet d'engager un processus permettant d'entendre les parties prenantes, les différentes prises de position tant sur le plan socio-économique qu'environnemental.
- ◆ **Recueillir les observations du public et y répondre** : afin d'établir un bilan des enseignements qui alimentera les phases d'études ultérieures.

L'ESSENTIEL

RIVERAIN, USAGER...

Quel que soit votre mode de déplacement, cette concertation préalable vous permettra d'exprimer votre opinion sur l'opportunité même de ce projet et ses différentes options d'aménagements.

Nous vous invitons donc à vous informer sur celui-ci, le questionnaire et donner votre avis, afin d'orienter les études et travaux à venir.

Le dispositif de concertation du projet respecte les principes fondamentaux que sont la transparence, en diffusant une information complète et qui répond aux questions posées par le public, ainsi que la clarté, en fournissant des supports clairs et pédagogiques sur les sujets mis en discussion afin de permettre à chacun d'avoir accès à l'information et de pouvoir s'exprimer.

UN PROJET STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

En 2021, Le Département de la Manche associé à la Région Normandie et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont décidé d'impulser à nouveau le projet du **Contournement Sud-Ouest de Cherbourg-en-Cotentin**.

► Ce projet vise quatre principaux objectifs :

**FLUIDIFIER LA CIRCULATION ET
RENFORCER LA SÉCURITÉ**



en favorisant la complémentarité et l'**intermodalité** des modes de transports (transports en commun, modes doux, aires de covoiturage, ...)

**AMÉLIORER LA DESSERTE DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**



en facilitant les **accès des grands pôles d'emplois** (Orano à La Hague, EDF à Flamanville, Naval Group, ...) et des **zones d'activités en développement** (Bénécière, Les Fourches, ...)

**PARTICIPER À L'ATTRACTIVITÉ
DU COTENTIN**



En s'inscrivant dans le **désenclavement des territoires** pour que chacun et chacune puisse accéder avec facilité aux différents pôles d'emplois, services, centres de santé, loisirs et équipements de l'agglomération Le Cotentin.

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR
DANS LE COTENTIN**



en réduisant la circulation automobile traversant les zones urbanisées denses.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN



15 Km de route à 2x1 voie
avec créneaux de dépassement

Plusieurs options de fuseaux ouvertes



> 1 option à l'Est entre la commune déléguée de la Glacière (Cherbourg-en-Cotentin) et Martinvast

> 6 options à l'Ouest entre Martinvast et la commune déléguée de Tonneville (La Hague)



1 viaduc
de franchissement
de la vallée de la Divette



17200 à 20300
véhicules/jour attendus sur le secteur Est

13300 à 16300
véhicules/jour attendus sur le secteur Ouest
à la mise en service, en fonction des options retenues



55 à 100
millions d'euros TTC valeur 2023
en fonction des options retenues

LA MÉTHODE DE MISE AU POINT DES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

Les propositions de fuseaux sont construites :

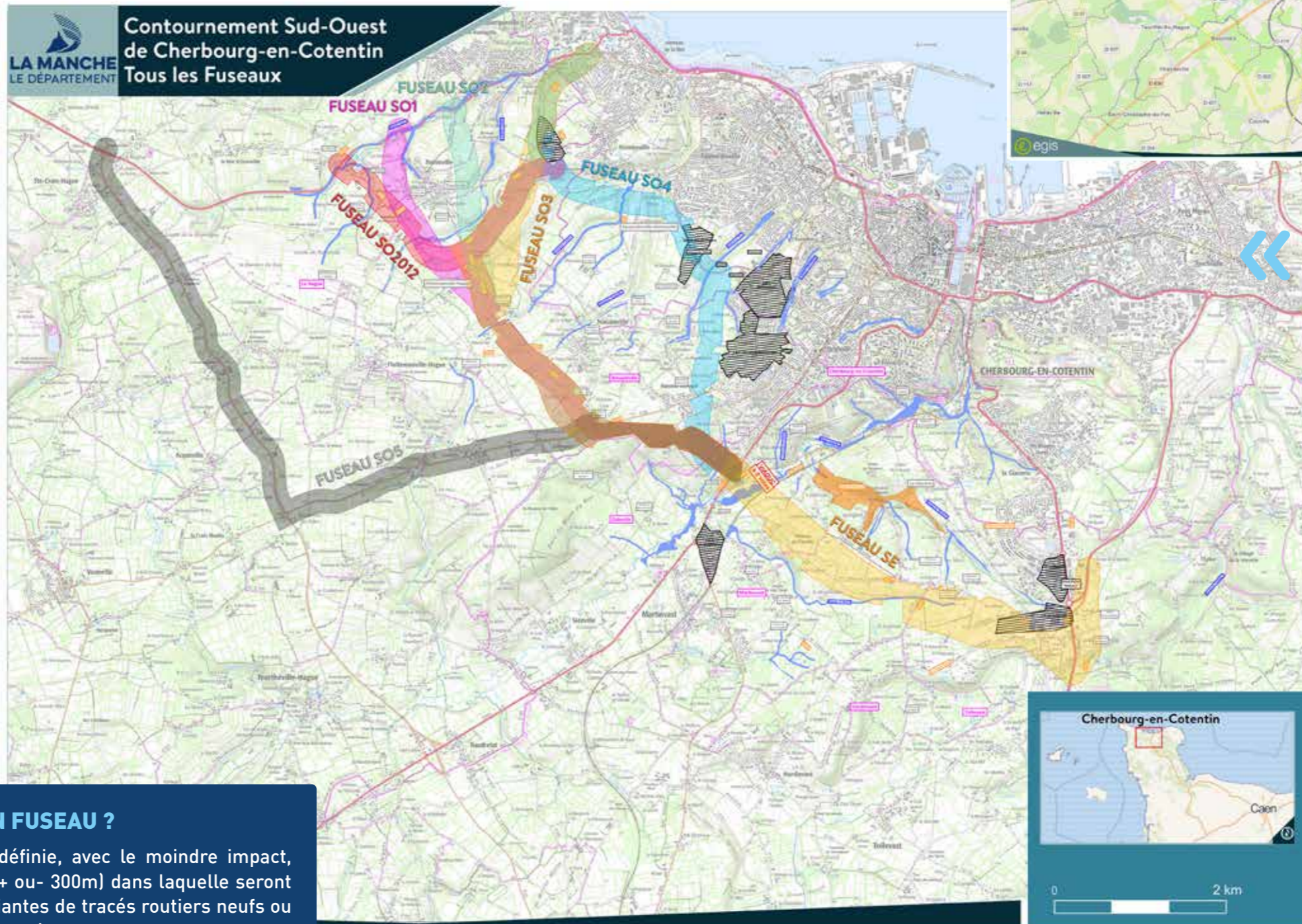


- 1 ♦ en considérant des points de passage et de raccordement,
- 2 ♦ en considérant les possibilités de franchissement de la vallée de la Divette et de la voie ferrée Paris->Cherbourg-en-Cotentin,
- 3 ♦ en vérifiant les contraintes de profil en long (dénivellation / pente),
- 4 ♦ en considérant des tracés reprenant le réseau existant en le réhabilitant,
- 5 ♦ en cherchant à éviter les zones à enjeux environnementaux.



QU'EST-CE QU'UN FUSEAU ?

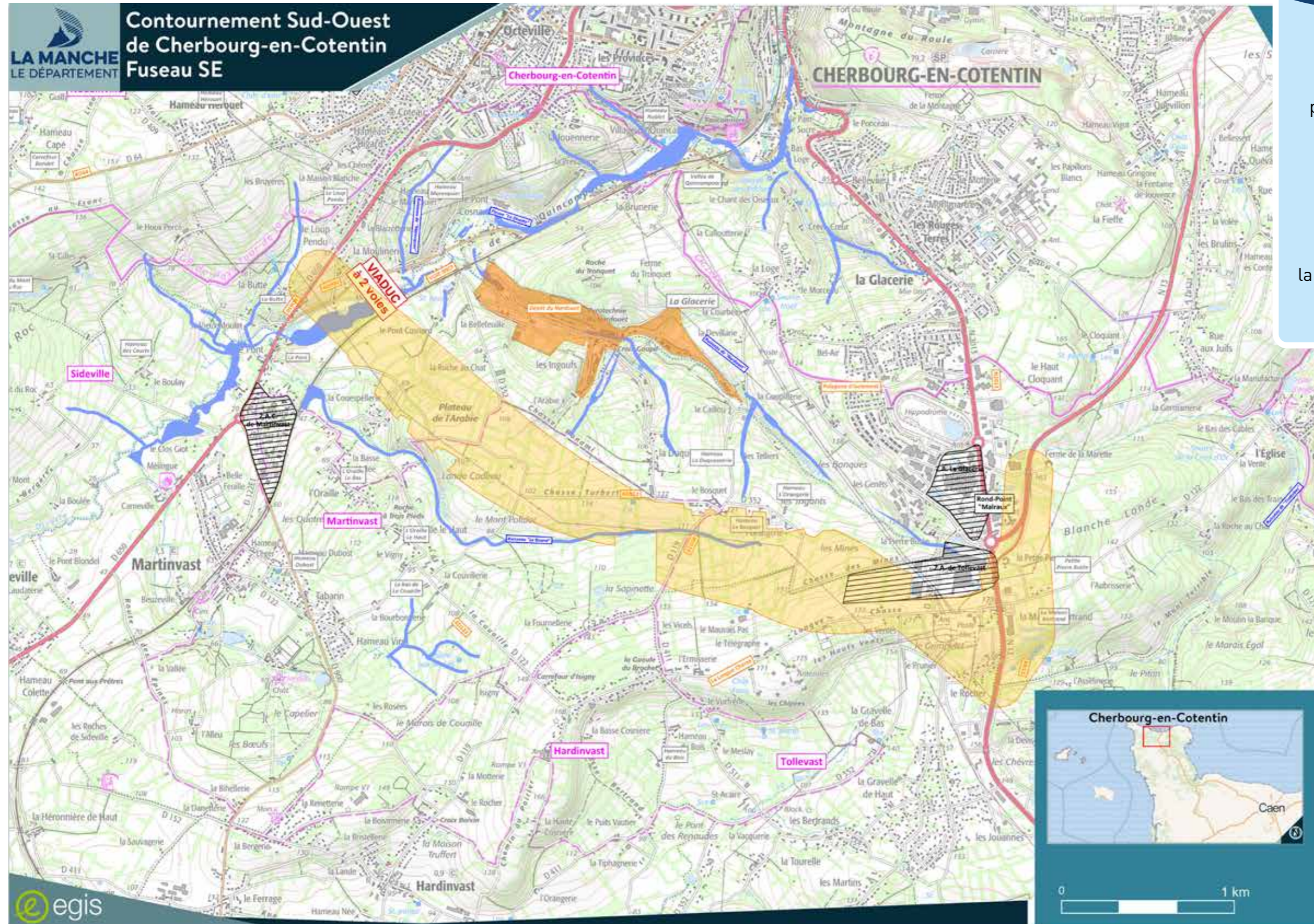
Zone géographique prédéfinie, avec le moindre impact, d'une certaine largeur (+ ou- 300m) dans laquelle seront étudiées différentes variantes de tracés routiers neufs ou existants pour relier deux points.



Les études d'opportunité ont conduit à proposer :

- ♦ Un unique fuseau sur le secteur Est entre la RN13 et la RD650 :
→ **LE FUSEAU SE** (Secteur Est)
..... P. 8 et 9
- ♦ Six fuseaux sur le secteur Ouest entre la RD650 et la RD901 :
 - **LE FUSEAU SO2012**, fuseau Section Ouest hérité des études de 2012
..... P.10 et 11
 - **LE FUSEAU SO1**, fuseau Section Ouest n°1
..... P.12 et 13
 - **LE FUSEAU SO2**, fuseau Section Ouest n°2
..... P.14 et 15
 - **LE FUSEAU SO3**, fuseau Section Ouest n°3
..... P.16 et 17
 - **LE FUSEAU SO4**, fuseau Section Ouest n°4
..... P.18 et 19
 - **LE FUSEAU SO5**, fuseau Section Ouest n°5
..... P.20 et 21

◆ FUSEAU SE Secteur Est, de la RN 13 à la RD 650



L'ESSENTIEL

Le fuseau Est nommé fuseau SE

prend son origine au niveau de la RN13, au sud du rond-point Malraux, où un carrefour plan de type giratoire ou un échangeur dénivelé pourra être réalisé afin d'assurer la liaison vers le contournement.

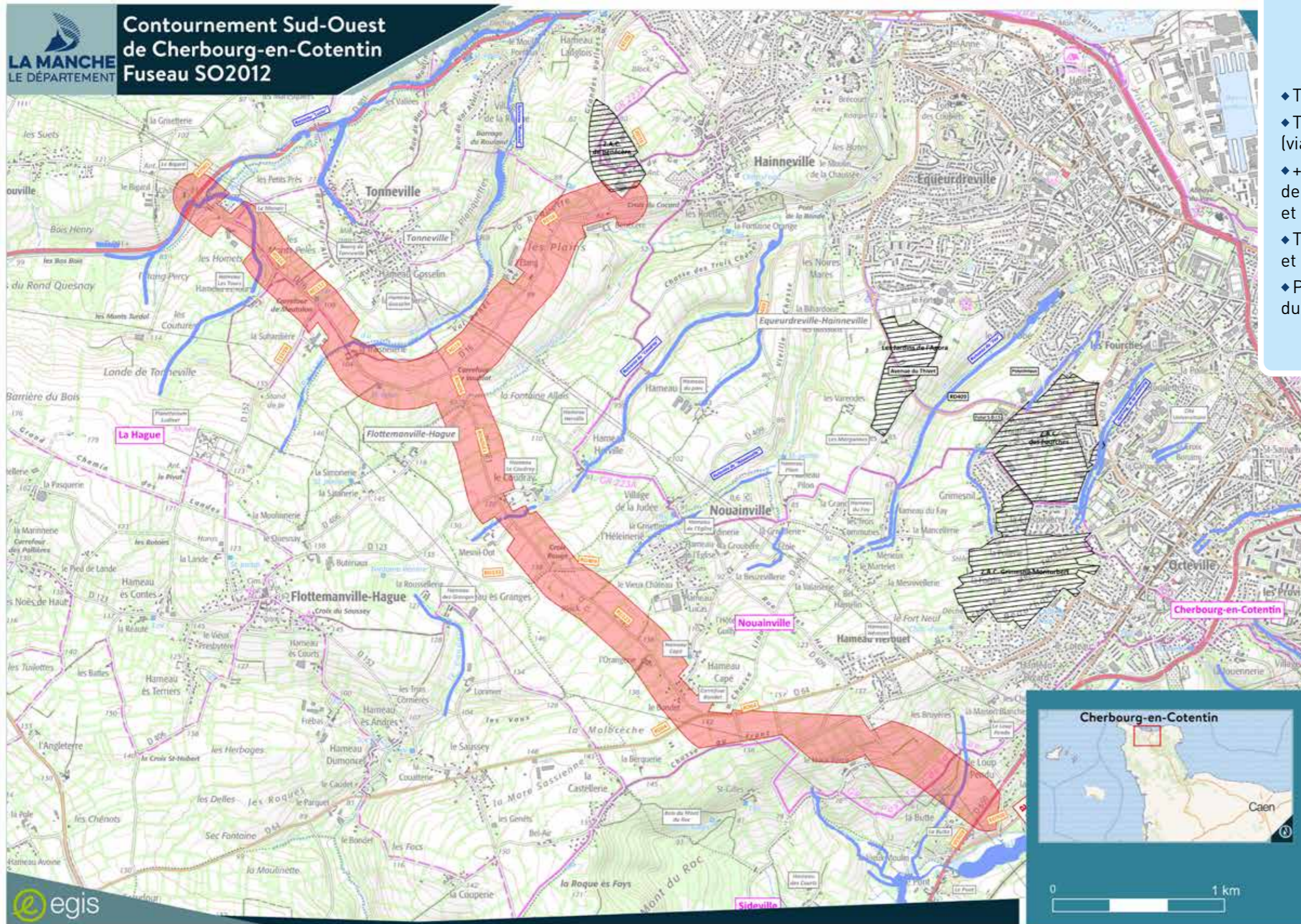
Ce fuseau s'arrête à la jonction avec la RD650, au nord de la ZAC de Martinvast.

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis
et exprimez-vous sur
manche.fr

Retrouvez l'analyse complète
et comparative au **CHAPITRE 9**
du dossier de concertation
sur manche.fr

◆ FUSEAU SO2012 Secteur Ouest 2012



L'ESSENTIEL

Ce fuseau correspond à celui des études de la concertation 2012.

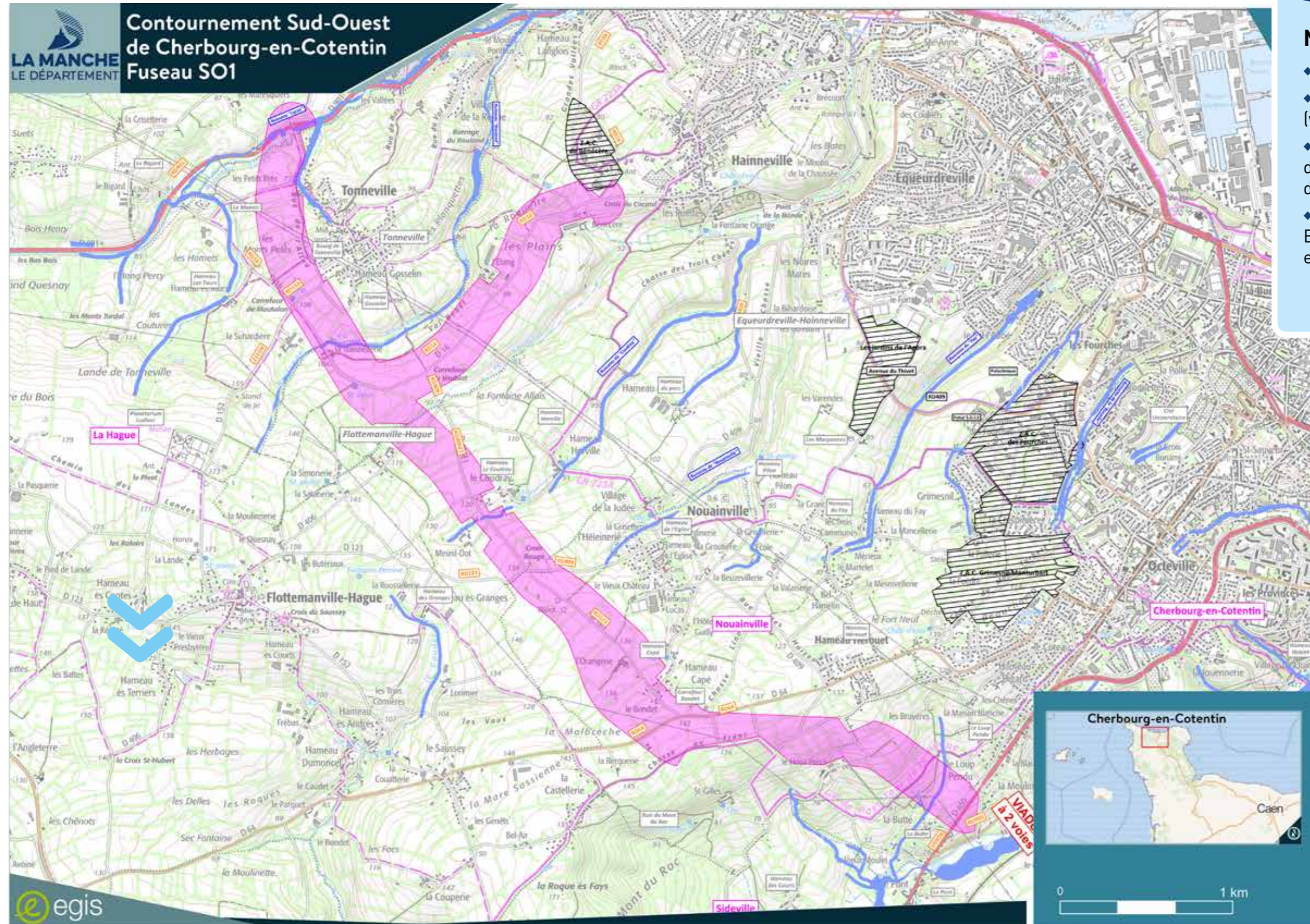
- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD64.
- ◆ Tracés réhabilités de la RD64 à la RD901 (via RD123, RD406E1, RD406 et RD16)
- ◆ + embranchement RD16 vers la ZAC de Bénécière (reprise du profil en long et de la voirie).
- ◆ Traversée des hameaux du Bondet et de La Traisnellerie.
- ◆ Passage à proximité des hameaux du Coudray et du Manoir.

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

◆ FUSEAU S01 Secteur Ouest N°1



L'ESSENTIEL

Nouveau fuseau proposé.

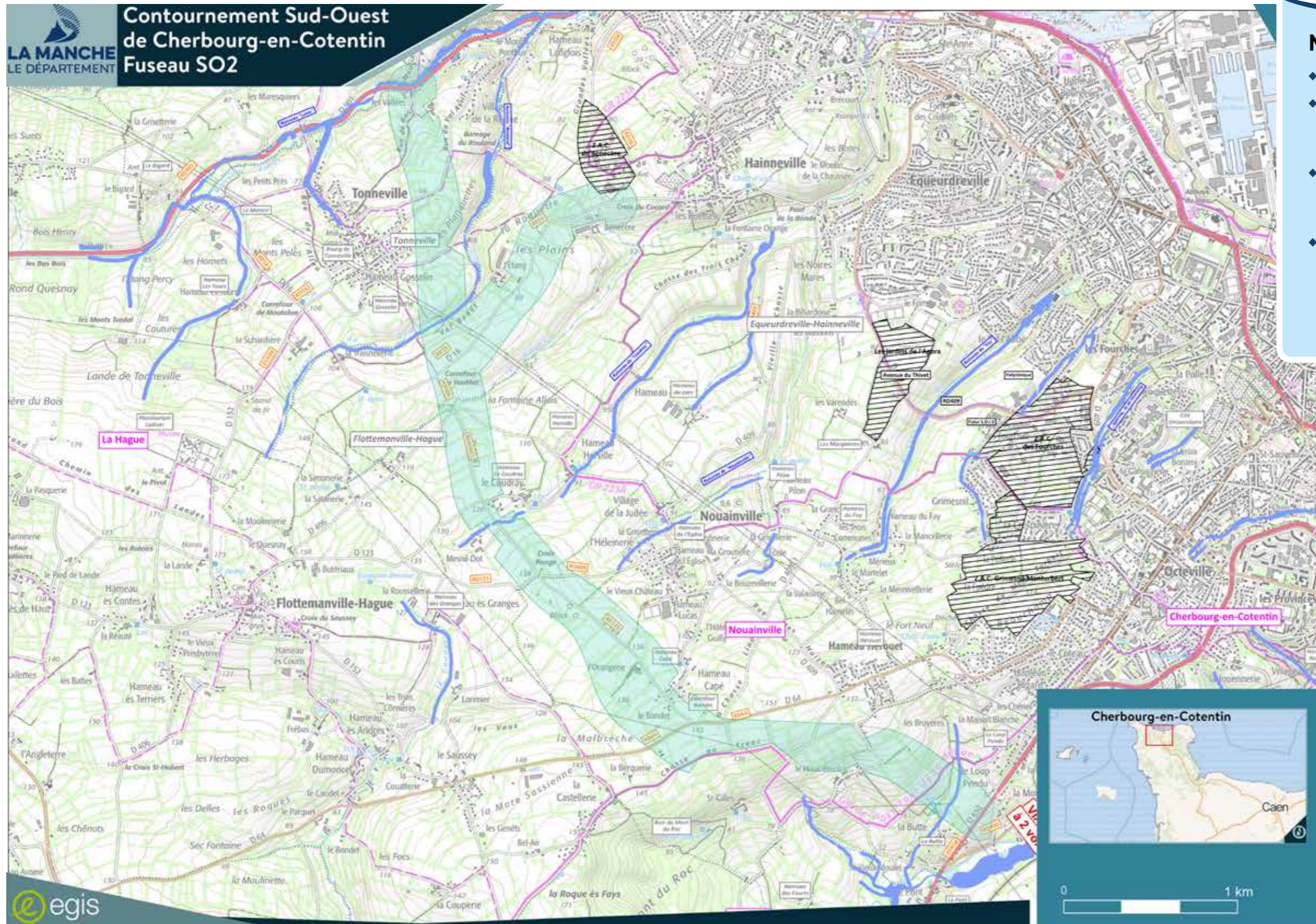
- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD64.
- ◆ Tracés réhabilités de la RD64 à la RD901 (via RD123, RD406E1, RD406 et RD16)
- ◆ + embranchement RD16 vers la ZAC de Bénécère (reprise du profil en long et de la voirie).
- ◆ Passage à proximité des hameaux du Bondet, du Coudray, de la Traisnerie et de la commune déléguée de Tonneville.

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

◆ FUSEAU S02 Secteur Ouest N°2



L'ESSENTIEL

Nouveau fuseau proposé.

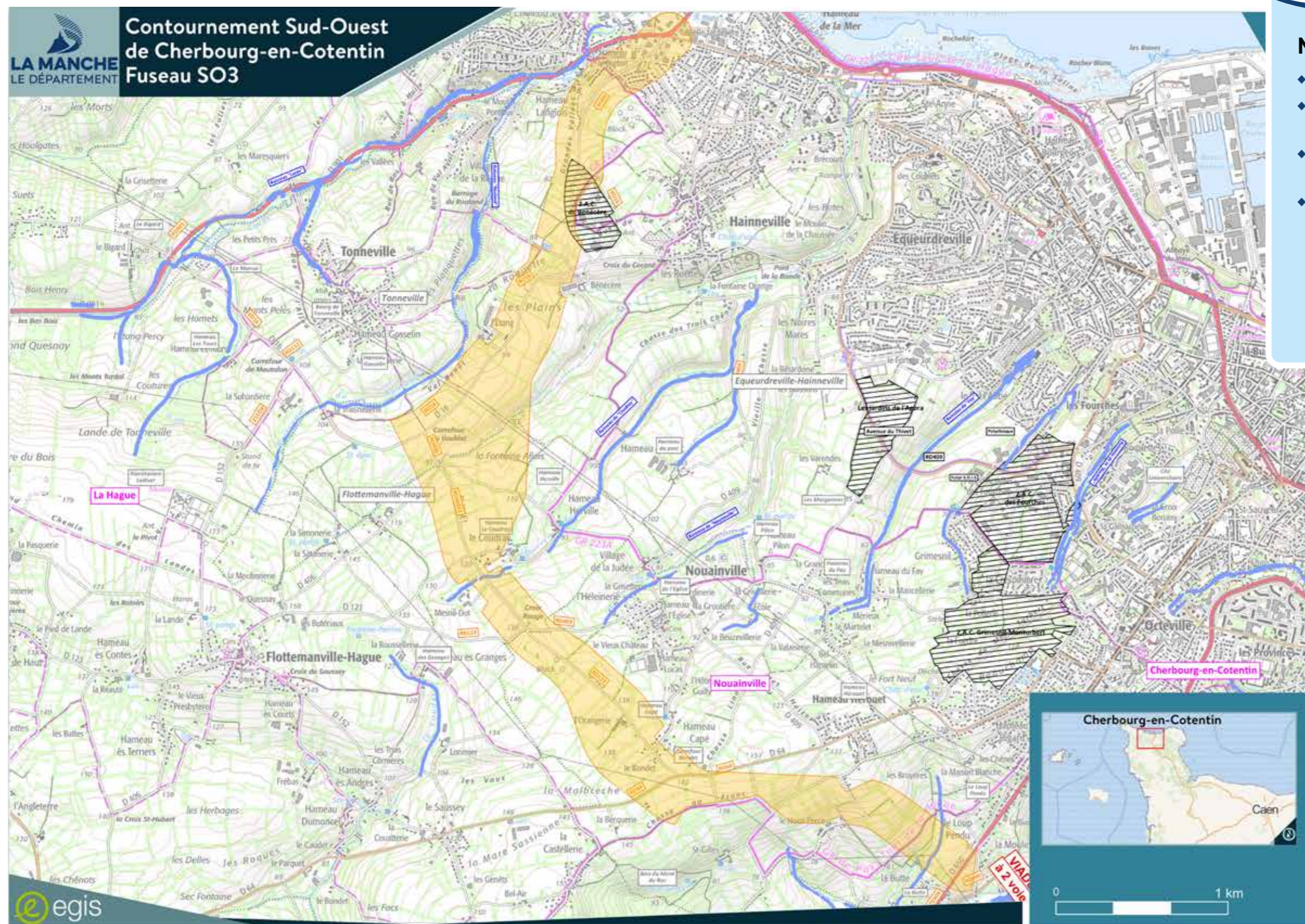
- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD64.
- ◆ Tracés réhabilités de la RD64 à la RD901 (via RD123, RD406E1, RD406 et RD16)
- ◆ + embranchement RD16 vers la ZAC de Bénécère (reprise du profil en long et de la voirie).
- ◆ Passage à proximité des hameaux du Bondet, du Coudray et de la commune déléguée de Tonneville.

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

◆ FUSEAU S03 Secteur Ouest N°3



L'ESSENTIEL

Nouveau fuseau proposé.

- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD64.
- ◆ Tracés réhabilités de la RD64 au hameau Le Coudray
- ◆ puis tracé neuf ou réhabilité vers Bénécière
- ◆ Passage à proximité des hameaux du Bondet, du Coudray et des habitations le long de l'avenue de Bénécière (en extrémité nord du fuseau).

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

◆ FUSEAU S04 Secteur Ouest N°4



L'ESSENTIEL

Nouveau fuseau proposé.

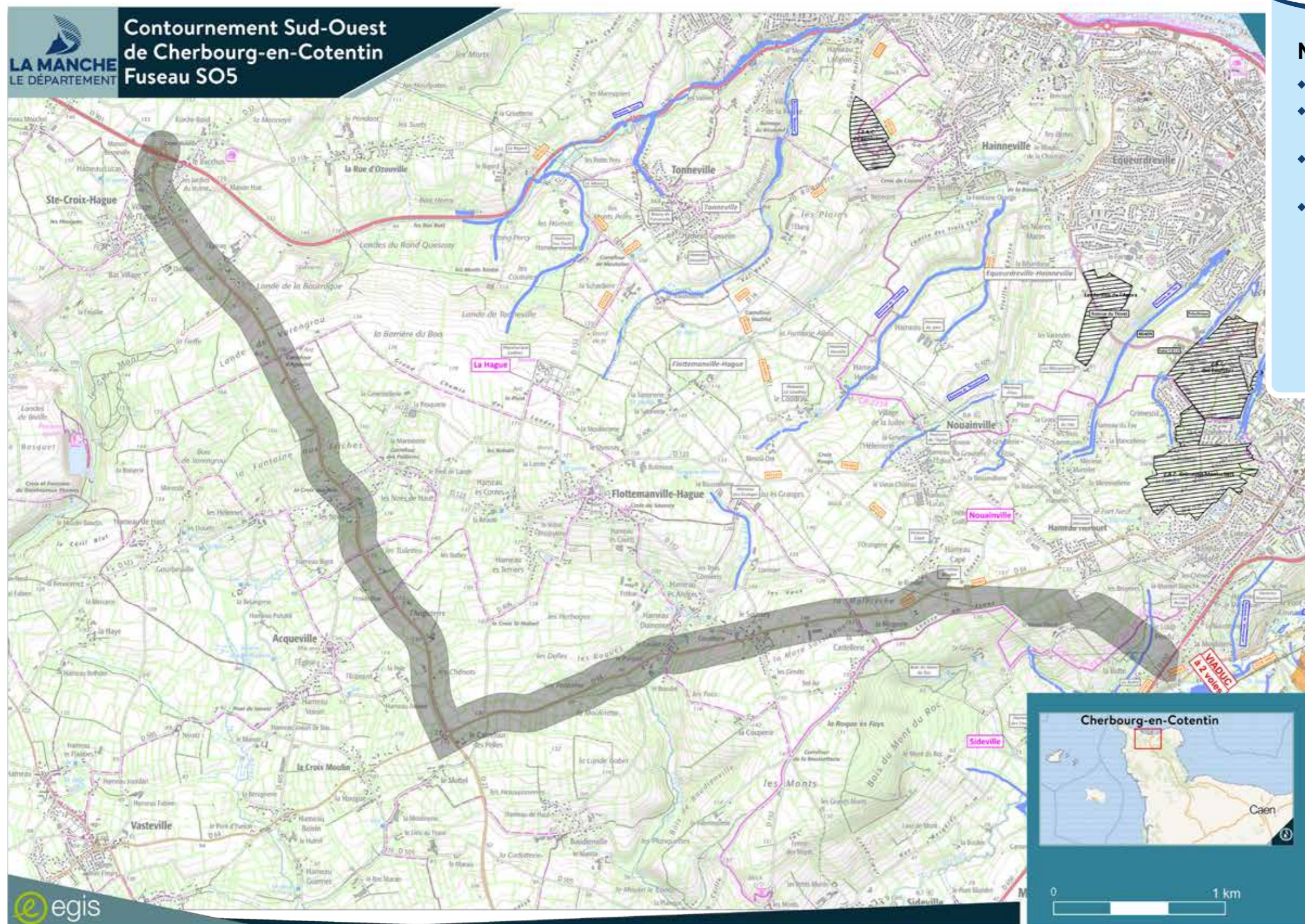
- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD409 (Avenue du Thivet).
- ◆ Réutilisation de la RD409 entre le ruisseau Le Fay et le giratoire de l'Agora
- ◆ Puis tracé neuf entre la RD409 et la ZAC de Bénécère.
- ◆ La ZAC de Bénécère est contournée par le sud.
- ◆ Puis réutilisation de l'avenue de Bénécère jusqu'à la RD901.
- ◆ **Tracé au plus proche de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin.**

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

◆ FUSEAU S05 Secteur Ouest N°5



L'ESSENTIEL

Nouveau fuseau proposé.

- ◆ Tracé neuf de la RD650 à la RD64.
- ◆ Réutilisation de la RD64 et de la RD22 jusqu' à la RD901 à Sainte-Croix-Hague.
- ◆ Travaux de sécurisation uniquement sur les axes RD64 et RD22.
- ◆ Traversée des hameaux :
 - le Hutret (Sainte-Croix-Hague),
 - Le Saussey (commune déléguée Flottemanville-Hague)
 - et Les Noës (commune déléguée Acqueville)

QUE PENSEZ-VOUS DE CE FUSEAU ?

Donnez votre avis et exprimez-vous sur manche.fr

Retrouvez l'analyse complète et comparative au **CHAPITRE 9** du dossier de concertation sur manche.fr

OÙ S'INFORMER ET CONSULTER LE DOSSIER DE CONCERTATION ?

- ◆ Mairie de **Cherbourg-en-Cotentin**
- ◆ Mairie déléguée de **Cherbourg-Octeville**
- ◆ Mairie déléguée de **La Glacerie**
- ◆ Mairie déléguée d'**Equeurdreville-Hainneville**
- ◆ Mairie déléguée de **Querqueville**
- ◆ Mairie déléguée de **Tourlaville**
- ◆ Mairie de **Martinvast**
- ◆ Mairie de **Nouainville**
- ◆ Mairie de **Tollevast**
- ◆ Mairie de **la Hague**
- ◆ Mairie déléguée de **Tonneville**
- ◆ Mairie déléguée de **Flottemanville-Hague**
- ◆ Mairie déléguée de **Sainte-Croix-Hague**
- ◆ Mairie déléguée d'**Acqueville**
- ◆ Mairie d'**Hardinvast**
- ◆ Mairie de **Sideville**
- ◆ Mairie de **Brix**
- ◆ Mairie de **Teurthéville-Hague**
- ◆ Mairie de **Virandeville**
- ◆ Mairie de **Couville**
- ◆ Mairie de **Saint-Martin-le-Gréard**
- ◆ **Maison du Département à Saint-Lô** - Service documentation
- ◆ **Communauté d'Agglomération du Cotentin** - Hôtel d'agglomération



Informez-vous



et participez !

manche.fr



OÙ VENIR ÉCHANGER ET POSER VOS QUESTIONS ?

3 RÉUNIONS PUBLIQUES

- ◆ **MARDI 12 MARS 2024** de 19h30 à 22h00
→ Salle des fêtes à **Hardinvast**
- ◆ **MARDI 26 MARS 2024** de 19h30 à 22h00
→ L'Agora - Espaces cultures
Mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville
à **Cherbourg-en-Cotentin**
- ◆ **MARDI 02 AVRIL 2024** à 19h30 à 22h00
→ Salle P400 - L'Autre lieu, Espace René Le Bas
Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville
à **Cherbourg-en-Cotentin**

6 PERMANENCES

- ◆ **VENDREDI 15 MARS**
 - De 9h à 12h → Mairie de **Valognes**
 - De 14h à 17h → Mairie de **Martinvast**
- ◆ **JEUDI 21 MARS**
 - De 9h à 12h → Mairie de **Saint-Pierre-Église**
 - De 15h à 18h → Mairie déléguée de **Sainte-Croix-Hague**
- ◆ **VENDREDI 22 MARS**
 - De 9h à 12h → Mairie des **Pieux**
 - De 14h30 à 17h30 → Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville
(place République, salle des Arcades) à **Cherbourg-en-Cotentin**

